

Paris, le 22 septembre 2020

Rapport annuel 2019 de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

Le quatrième rapport annuel de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement rend compte d'une fraude globalement maîtrisée sur l'ensemble des instruments de paiement à l'exception du chèque, et rappelle la nécessité de finaliser le déploiement de l'authentification forte de paiements sur internet d'ici le début de l'année 2021.

En 2019, le niveau de fraude observé sur les paiements émis en France reste maîtrisé sur les instruments les plus utilisés :

- Alors que la carte reste de loin le moyen de paiement scriptural le plus utilisé et compte pour 60% du nombre d'opérations scripturales, son taux de fraude reste stable et proche de son plus bas niveau historique, à 0,064 %. En particulier, les taux de fraude sur les opérations domestiques restent à des niveaux très faibles pour les opérations en proximité (0,010 % au point de vente, 0,028 % sur les retraits) y compris le paiement sans contact (0,019 %), tandis que le taux de fraude sur les paiements à distance continue à se réduire pour la 8^{ème} année consécutive, à 0,170 %, du fait d'un recours plus fréquent à l'authentification forte du payeur.
- Le virement et le prélèvement, qui représentent chacun environ 16 % du nombre de paiements scripturaux, présentent toujours des taux de fraude extrêmement faibles, à 0,0006 %.

A l'inverse, si le chèque est de moins en moins utilisé et ne représente plus que 6% des transactions scripturales, son montant global de fraude augmente de 20 % pour atteindre 540 millions d'euros, soit 46 % de la fraude totale aux moyens de paiement scripturaux enregistrée par l'Observatoire. Cette progression, continue au cours des 3 dernières années, fait désormais du chèque le moyen de paiement le plus fraudé tant en valeur absolue qu'en taux de fraude. En réponse à cette tendance, l'Observatoire a engagé une étude sur les pistes de renforcement de la sécurité du chèque, en y associant l'ensemble des parties prenantes au cycle de vie de ce moyen de paiement.

Le rapport annuel analyse par ailleurs les impacts de la crise sanitaire sur les flux de paiement, et met en évidence une tendance à la dématérialisation et à la digitalisation des opérations. Elle se traduit par une décroissance de l'usage du chèque et des retraits, décroissance qui semble s'amplifier au moins temporairement, tandis que les paiements sans contacts et sur internet voient au contraire leur part progresser. Cette évolution rend d'autant plus nécessaire la finalisation de la mise en place de l'authentification forte des paiements sur internet, comme annoncé par l'Observatoire le 1^{er} juillet dernier¹, qui doit contribuer à apporter davantage de sécurité pour les paiements réalisés en ligne au bénéfice des consommateurs et des commerçants :

¹https://www.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/cp-bdf-osmp_paiements_dematerialises_20200701.pdf

- Les banques émettrices de cartes sont invitées à poursuivre les actions d' enrôlement de leurs clients dans des dispositifs d' authentification forte, par exemple par application mobile sécurisée. Ces nouvelles solutions, qui équipent d' ores et déjà près de la moitié des porteurs français, sont appelées à remplacer dès que possible le recours au mode d' authentification basé uniquement sur le mot de passe transmis par SMS.
- Les commerçants en ligne qui souhaitent continuer à proposer des parcours de paiement sans authentification forte du client pour des raisons de fluidité doivent sans tarder se raccorder aux nouvelles versions des protocoles sécurisés (3D-Secure v2) qui permettent de justifier le recours aux exemptions à l' authentification forte prévues par la réglementation. En effet, les transactions sans demande d' authentification du porteur et sans motif d' exemption valide seront progressivement rejetées ; cette approche progressive démarrera dès le dernier trimestre 2020 avec le rejet des transactions sans demande d' authentification de plus de 2 000 euros.

Sur ces deux volets, les dispositifs de pilotage ont été revus pour intégrer une flexibilité dans la trajectoire de migration, qui pourra être activée par l' Observatoire pour tenir compte, tout en les encadrant, des répercussions de la crise sanitaire. Par ailleurs, des actions supplémentaires ont été ajoutées à la feuille de route de Place pour assurer un niveau de maturité suffisant des nouvelles infrastructures d' authentification, notamment en termes d' accessibilité et de résilience.

L' Observatoire maintient ainsi son objectif d' un haut niveau de conformité de la Place française en matière d' authentification des paiements en ligne au cours du premier trimestre 2021, conformément aux engagements pris vis-à-vis des autorités européennes.

L' Observatoire de la sécurité des moyens de paiements (OSMP) est un forum chargé de promouvoir le dialogue et les échanges d' informations entre les acteurs intéressés par la sécurité et le bon fonctionnement des moyens de paiement scripturaux en France. Présidé par le gouverneur de la Banque de France, il est constitué de deux parlementaires, de représentants des administrations publiques, d' acteurs du marché des paiements et d' utilisateurs (commerçants, entreprises et consommateurs), ainsi que de personnalités qualifiées.

Créé par la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, l' OSMP succède à l' Observatoire de la sécurité des cartes de paiement institué en 2001. Il a pour mission de suivre les mesures de sécurité adoptées par les acteurs du marché des paiements et leurs clients, d' établir des statistiques de fraude agrégées et d' assurer une veille technologique en matière de moyens de paiement.

www.observatoire-paiements.fr

A propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l' économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez nous    